

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : GARNERO PATRICIA, 1ere ADJOINTE
A été convoqué le : 15 MARS 2019

**PRESENTS : GARNERO P , COMBIN M, , LOUCHE J, ALIBERT N, BECQUART G,
ORMIERE R, LICINI B,**

ABSENTS : AVISSE F, HAUTOT L, MAUGER E, THIBON G, BONNEAUD D

SECRETAIRE DE SEANCE : GARNERO PATRICIA

La question N° 1 sera présentée en fin de séance

QUESTION N° 2 TARIF M3 EAU ET ASSAINISSEMENT BUDGET 2019

Madame la première adjointe rappelle que le plan de financement des travaux des réseaux de collecte des eaux usées prévoyait une hausse du tarif du m3 d'assainissement à partir de l'année 2018. Nos finances nous ont permis de ne pas appliquer cette hausse. Cependant l'année 2019 ne nous laisse pas d'autres possibilités que d'appliquer une hausse de 0.10 centimes €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide ce qui suit :
- Le tarif du m3 d'assainissement est fixé à : 1.40 € le m3
 - Le tarif du m3 d'eau ne varie pas il est fixé à : 1.25 le m3

VOTE Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 VENTE DE TABLE

Madame la première adjointe met en vente les anciennes tables de la salle de fêtes, le maire demande aux conseillers municipaux de déterminer le prix de vente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- Prix d'une table est de : 5 € (dimension 120 x 80)

Gratuité pour les associations communales.

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 REGLEMENT SALLE DROUOT

Madame la première adjointe rappelle aux conseillers municipaux que la commune met à disposition du public des salles de réunion ou réception à la maison Drouot.

Nous recevons en mairie différentes demandes d'occupation des salles toutefois rien n'est prévu à ce sujet, il y a donc lieu de mettre en place un règlement de location des salles de la Maison Drouot.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement et demande à l'assemblée de bien vouloir donner ses observations et d'approuver le

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- Approuve le règlement des salles de la maison Drouot

VOTE : Nb de voix Pour 7 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 REGLEMENT MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Madame GARNERO Patricia, 1^{ère} Adjointe, informe le conseil municipal, que suite à la délibération en date du 31 janvier décidant de la création d'un marché hebdomadaire, il convient de mettre en place un règlement du marché hebdomadaire du dimanche matin.

Madame GARNERO donne lecture du règlement et après avoir entendu

Le conseil municipal décide ce qui suit :

- Adopte le règlement présenté et annexé à la présente.

VOTE : Nb de voix Pour 7 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 TARIF DROIT DE PLACE MENSUEL EMPLACEMENT MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Madame GARNERO Patricia, 1^{ère} Adjointe, informe le conseil municipal, que suite à la délibération en date du 31 janvier décidant de la création d'un marché hebdomadaire, il convient de fixer le montant du droit de place pour les commerçants. Comme stipulé dans le règlement les titres seront émis à chaque début de mois. Le commerçant devra signer une autorisation de prélèvement.

Madame GARNERO propose les tarifs suivants :

- 0.50€ le mètre linéaire
- 1 €le mètre linéaire avec électricité

Le conseil municipal décide ce qui suit :

- accepte les tarifs ci-dessus proposés par Madame GARNERO et
- autorise à signer tous les documents nécessaires à cette gestion.

VOTE : Nb de voix Pour 7 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 ACQUISITION SYSTEME D'INFORMATION A LA POPULATION

Madame la première adjointe a souhaité mettre en place un système d'information et diffusion d'alerte à la population.

Mettre en place ce type de dispositif permettrait à la population d'être informé en temps réel des messages de prévention, d'information ou de risque d'alerte tels que perturbation de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, travaux dans le village, intempéries etc....) et catastrophes majeures (incendie, inondation, accidents routiers etc....) mais aussi communication de diverses informations (changement d'horaire de collecte des ordures ménagères, d'ouverture des services maire et poste etc....)

Toutes ces informations et événements qui concernent nos administrés seront à portée de main sur leur téléphone. Le principe est de télécharger l'application et l'administré est en relation permanente avec la mairie. Le modèle présenté est le PANNEAU POCKET

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal décide ce qui suit :

- autorise Madame la première adjointe à s'abonner à la plateforme web pour un montant de 130 € annuels.

VOTE : Nb de voix Pour 7 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8 TRAITEMENT ACOUSTIQUE RESTAURANT SCOLAIRE

Le bâtiment de la cantine scolaire (de type algéco) n'est pas prévu pour atténuer les nuisances sonores qui sont mal tolérées par les enfants ainsi que le personnel de cantine durant la pause du déjeuner.

Un devis a été demandé afin de procéder à la mise en place de panneaux acoustiques qui ont pour but de maîtriser les nuisances bruyantes dans les espaces bruyants. Ils atténuent les sons et améliorent ainsi le bien-être et le confort acoustique

Monsieur le maire dépose un devis d'installation de panneaux suspendus, il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- Décide de confier les travaux d'insonorisation de la cantine à la Société ALVEOLKUSTIC pour un montant de 4 470,00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

VOTE : Nb de voix Pour 7 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

Monsieur le maire prend part au vote pour la dernière question

QUESTION N°1 REPRISE DELIBERATION ECHANGE DE PARCELLE (13 novembre 2018)

Madame la première adjointe demande aux conseillers municipaux de reprendre les termes de la délibération adoptée le 13 novembre 2018. Il explique que lors du vote de la délibération précédente, il n'a pas été abordé le sujet de soulte.

Il indique que Monsieur ALIBERT Nicolas, bien que la superficie de la parcelle cédée soit plus importante que la superficie de la parcelle qu'il acquiert aura lieu sans soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit

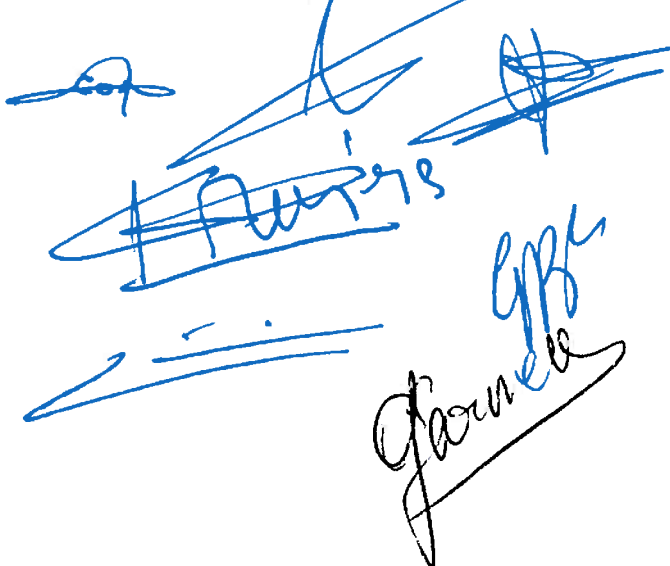
- APPROUVE l'échange
- DEMANDE que les frais de géomètre relatifs à la division parcellaire soient pris en charge par : Le demandeur
- DEMANDE que l'acte soit réalisé chez un notaire et que les frais soient pris en charge par le demandeur.
- ACCEPTE que l'échange soit lieu sans soulte.
- DONNE tout pouvoir pour signer tous documents se rapportant à l'acte notarié et autres.

VOTE : Nb de voix Pour 7 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

Monsieur ALIBERT NICOLAS NE PREND PAS PART AU VOTE

La séance est levée à
SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX



LE MAIRE
Didier BONNEAUD

